



Publié le : 08/10/2025

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 25 septembre 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 18 septembre 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61.

La séance est ouverte à 18h03 et levée à 21h07

Étaient présents : **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°69), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n°69), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, , Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°69), M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°68 incluse), Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°69), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°42 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MÉCHAI, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 62), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°5), M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, , Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT (à compter de la question n°5) , **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, , **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN (à compter de la question n°5) , **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°48 incluse), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Vieilley :** M. Franck RACLOT, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS **Besançon :** M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Karine DENIS-LAMIT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, M. Yannick POUJET, M. Gilles SPICHER, Mme Sylvie WANLIN **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Brillans :** M. Alain BLESSEMILLE, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champoux :** M. Romain VIENET, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **Mamirolle :** M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Rancenay :** Mme Nadine

DUSSAUCY, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER , **Thise** : M. Pascal DERIOT, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Aurélien LAROPPE

Procurations de vote : **Audeux** : Mme Agnès BOURGEOIS à M. Olivier LEGAIN, **Besançon** : M. Hasni ALEM à M. André TERZO, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°68 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°68 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Benoit CYPRIANI, Mme Claudine CAULET à M. Aurélien LAROPPE, Mme Aline CHASSAGNE à M. Nathan SOURISSEAU, M. Ludovic FAGAUT à Mme Claude VARET (à compter de la question n°69), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZAL à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Valérie HALLER à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°68 incluse), Mme Marie LAMBERT à Mme Christine WERTHE, Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 43), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, M. Yannick POUJET à Mme Frédérique BAERHR, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à compter de la question n° 5), Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY, Mme Sylvie WANLIN à Mme Julie CHETTOUH
Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT à M. René BLAISON, **Fontain** : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS à M. Jean-Pierre JANNIN, **Gennes** : M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND à M. Eloy JARAMAGO, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN, **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ à M. Jean-Michel CAYUELA, **Montferrand-Le-Château** : Mme Lucie BERNARD à Mme Lorine GAGLIULO, **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT à M. Franck RACLOT, **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE à M. Gilles ORY, **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN à Mme Anne OLSZAK (jusqu'à la question n°4 incluse), **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD.

Délibération n°2025/2025.00269

Rapport n°15 - SPL MBFC - rapport annuel 2024 des élus administrateurs

15
SPL MBFC - rapport annuel 2024 des élus administrateurs

Rapporteur : Mme Marie ZEHAF, Vice-Présidente

	Date	Avis
Commission n°1	03/09/2025	Favorable
Commission n°5	27/08/2025	Favorable
Bureau	11/09/2025	Favorable

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

Résumé :

Grand Besançon Métropole est actionnaire à 11,13 % de la SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté. Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis une fois par an par leurs représentants en conseil d'administration dans les Entreprises Publiques Locales.

Les représentants de GBM en conseil d'administration sont Mme ZEHAF et M. GAVIGNET. La SPL MBFC a enregistré un bon niveau d'activité en 2024 et sa situation financière est satisfaisante. Son activité est dépendante à 68 % des marchés de la Région BFC (Autorité Organisatrice des Transports). Il n'y a pas d'évènement majeur à signaler.

En conformité avec les dispositions du CGCT et du décret du 4 novembre 2022 précisant le contenu des rapports annuels, Mme ZEHAF et M. GAVIGNET, élus représentant Grand Besançon Métropole dans les instances de la SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté (MBFC), présentent au conseil communautaire le rapport annuel 2024 de la société.

Les données sont issues du rapport de gestion et du rapport sur la gouvernance d'entreprise approuvés en assemblée générale de sedia le 19 juin 2025 et joints en annexe.

Les informations du présent rapport sont renseignées sans préjudice des informations protégées par l'article L151-1 du Code de Commerce ou présentant un caractère confidentiel.

La SPL Mobilités Bourgogne Franche Comté est issue du regroupement de la SPL Sud Bourgogne Transport Mobilité avec les Régies Départementales du Doubs et du Jura au 1er septembre 2017.

Son objet social (extrait de ses statuts) est le suivant :

- tous services de transports publics urbains et non urbains des usagers (réguliers ou à la demande) et tous services de transports scolaires ainsi que toutes activités de transports accessoires,
- toutes activités accessoires ou complémentaires aux services de transports dont elle est chargée,
- la mobilité dans tous ses aspects (en ce compris centrale de mobilité régionale, distribution de titres de transport, gestion de la relation clientèle).

Son siège social est situé dans la zone des Andiers, à Thise (25).

En tant que SPL, la société ne peut intervenir que pour ses actionnaires, sur le principe du « in house »..

Activité

L'année 2024 s'est déroulée avec une offre de service normal. Elle a bénéficié du renouvellement des services scolaires sur le secteur du Jura en septembre 2023 et des lignes régulières sur le même département.

La société est implantée sur 11 sites d'exploitation et un site commercial répartis sur les départements du Doubs, du Jura et de la Saône et Loire.

Elle exploite un parc de 285 véhicules de transport en commun :

- 2/3 du parc : véhicules de grande capacité (supérieure à 50 places)
- 1/3 du parc : véhicules de moyenne et petite capacité (entre 10 et 40 places)
- et 13 véhicules de moins de 9 places dont 2 électriques..

En 2024, la SPL a acquis 36 véhicules : 24 autocars en crédit-bail pour 4 296 k€, 12 en pleine propriété, par crédit moyen terme pour 1 747 k€. Le crédit-bail a une durée de 7 ans avec une valeur de reprise de 1%. Ces investissements correspondent au besoin de renouvellement du parc. Fin 2024 une trentaine de véhicules sont en instance de cession.

La SPL justifie auprès de la DREAL d'une capacité financière suffisante pour obtenir les copies conformes de licences communautaires.

Marchés

1/ Région Bourgogne Franche-Comté

Depuis le 1er janvier 2017 pour les lignes régulières et depuis le 1er septembre 2017 pour les services de transport scolaire, la Région Bourgogne Franche-Comté, Autorité Organisatrice des Transports, confie environ 8% de ses services à la SPL sur les territoires du Jura, du Doubs et de la Saône et Loire. Cela représente 68 % du chiffre d'affaires de la SPL.

La SPL exploite ainsi :

- 3 lignes régulières et 7 lots scolaires dans le Jura
- 1 ligne régulière en Saône et Loire
- Pour le Doubs : 1 ligne régulière, 1 lot scolaire (ensemble du Haut-Doubs) , 1 lot scolaire sur le secteur de Maîche et 2 lots (Baume les Dames)/

Cette activité représente 68 % du Chiffre d'affaires pour 190 véhicules.

2/ Marchés autres EPCI et communes

La SPL MBFC exploite également des lignes de transport pour ses autres EPCI et communes actionnaires. Ainsi :

- Grand Besançon Métropole : 2 des 4 lots interurbains gérés par GBM. Cette activité représente 21 % du chiffre d'affaires de la SPL et mobilise 51 véhicules dont 12 sont sous traités.
Le contrat avec GBM se termine le 31 décembre 2024, il a été renouvelé pour 7 ans ;
- Ville de Saint Claude : réseau urbain : 4% du chiffre d'affaires, 7 véhicules.
Le contrat avec Saint Claude se termine le 31 décembre 2024, il a été renouvelé pour 5 ans ;
- Macon Beaujolais Agglomération (MBA) : 1 lot scolaire, 4 lignes périurbaines soit 3% du chiffre d'affaires, 4 véhicules.
Le contrat a été reconduit pour une durée de 5 ans ;
- Communauté Urbaine du Creusot Montceau : services scolaires. Environ 1% du chiffre d'affaires et 5 véhicules. Le contrat se termine le 31 août 2025 ;
- Espace Communautaire Lons Agglomération (ECLA) : services de mobilités
L'ensemble des services mobilités d'ECLA ont été confiés à la SPL à partir du 1er août 2024 pour une durée de 5 ans.
L'activité d'ECLA est composée de la gestion du réseau Urbain de l'agglomération, de l'ensemble des services scolaires du territoire, de la gestion du service vélos en location longue durée et de la gestion de la boutique multimodale de la collectivité ;
- Des activités accessoires pour environ 3% du chiffre d'affaires.

Perspectives

Les principaux risques et incertitudes sont comme l'an dernier liés d'une part à l'évolution des coûts (matières premières, inflation, masse salariale), d'autre part au manque d'effectifs.

Depuis la mise en œuvre de la loi LOM et la prise de compétence Mobilités des communautés de commune, nous sommes régulièrement sollicités par nos actionnaires pour étudier des potentiels services.

La SPL a, dans ce cadre, récupéré la gestion d'activités annexes comme les vélos en location longue durée ou la gestion de véhicules en autopartage.

Vie sociale

A/ Ressources humaines

En 2024, la SPL compte 282 salariés (204,5 ETP, soit + 5 ETP par rapport à 2023), soit 99 salariés à temps complet et 183 salariés à temps partiel. Ces effectifs sont en hausse en lien avec celle de l'activité.

259 salariés sont affectés à la conduite des véhicules.

La forte proportion de salariés à temps partiel (64%) s'explique par la forte concentration de service scolaire à effectuer en début de matinée et fin de journée en période scolaire. La SPL connaît, comme la plupart des entreprises du secteur, des difficultés de recrutement.

La moyenne d'âge des salariés est de 52,6 ans, et l'ancienneté moyenne de 8,59 ans.

Un contentieux est en cours, avec un salarié aux Prud'hommes

B/ Gouvernance-Juridique

Le capital social d'un montant de 557 000 est inchangé depuis 2017 mais sa répartition a évolué pour intégrer progressivement des communes et EPCI désireux de devenir actionnaires pour mobiliser les services de la SPL MBFC (principe du « in house »). L'entrée de ces nouveaux actionnaires se fait par le biais de cessions de parts de la Région Bourgogne Franche-Comté.

En 2020, la Communauté d'Agglomération de Nevers a choisi de quitter la SPL. Sa sortie s'est faite par le rachat de ses parts par Grand Besançon Métropole.

En 2024, l'Espace Communautaire de Lons Agglomération est entré au capital ainsi qu'une centaine d'autres collectivités, par acquisition d'actions auprès de la Région BFC. L'ensemble de ces mouvements a été réalisé début 2024, à la suite de la délibération de la Région Bourgogne Franche-Comté de cession de ces actions lors de l'Assemblée plénière du 7 février 2024.

La répartition du capital et celle des sièges en conseil d'administration est la suivante :

Actionnaire	part dans le capital	siège en Cadm°	Représentants
Région BFC	62,972	12	A.BECQUET, J.BRAMANT, C.BARTHELET, N.FRITSCH, J.C.LAGRANGE, D.LONCHAMPT, A.MARTHEY, M.NEUGNOT, E.OTERNAUD, V.PAGNOT, I.POIFOL FERREIRA, JM. SERMIER.
Dijon Métropole	16,698	3	T.FALCONNET, D.MARTIN-GENDRE, attente
Grand Besançon Métropole	11,131	2	M.ZEHAF, G.GAVIGNET
CA Maconnais Beaujolais	1,795		
CA Creusot Monceau	1,795	1	Assemblée spéciale
CA Grand Autunois Morvan	1,795		D.MEUNIER
Commune Saint Claude	1,795		
ECLA	1,795		
Autres	0,224		
Total	100	18	

Il n'y a pas eu de modification statutaire en 2024.

Le conseil d'administration accueille également 2 censeurs, personnels de l'entreprise.

Le Président de la SPL est M. Arnaud MARTHEY, conseiller régional.

Le Directeur Général est M. Thibault GATHELLIER.

Le conseil d'administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général.

Le conseil d'administration de la SPL, précédé d'un Comité d'engagement et de Suivi, s'est réuni 3 fois en 2024 les 30 mai, 10 juillet et 27 novembre, l'assemblée générale ordinaire une fois pour l'arrêté des comptes 2023.

Les représentants de GBM ont participé à hauteur de 67% aux instances.

Le conseil d'administration du 24 octobre 2023 a décidé la mise en place d'une indemnité pour le Président de la SPL, conformément à la délibération de la Région BFC lors de l'assemblée plénière des 29 et 30 juin 2023.

C/ Contrôle analogue

S'agissant d'une SPL et en respect des préconisations réglementaires, un contrôle analogue est instauré. Un Comité d'engagement et de suivi (CES) existe ainsi au sein de la SPL. Il regroupe les actionnaires ayant un chiffre d'affaires d'activité confié à la SPL supérieur à vingt-cinq mille euros. Ce CES est présidé par M. Jean Claude LAGRANGE (élu Région BFC).

Les élus de GBM sont informés et participent régulièrement au CES.

D/ Filiales –Dividendes - Contrôle

La réglementation limite les prises de participation par une SPL dans le capital d'une autre société. La SPL MBFC ne détient aucune participation.

La SPL MBFC n'a pas distribué de dividendes depuis 2017.

Il n'y a pas de contrôle en cours portant sur la SPL MBFC en 2024.

E/ Conventions réglementées

En application du code de commerce, le commissaire aux comptes a identifié dans son rapport spécial les conventions -hors conventions courantes- conclues entre la SPL MBFC et ses actionnaires ou ses dirigeants.

Ces conventions portent sur :

- la rémunération du Président de la SPL (Région BFC),
- la conclusion d'un bail emphytéotique entre la Région et la SPL pour mise à disposition de biens immobiliers,
- la mise à disposition de biens meubles et immeubles (cars, autocars, matériel, etc) par la Région BFC, moyennant une redevance annuelle,
- Le contrat de service public de mobilités scolaires et interurbaines confié par la Région BFC à la SPL pour une durée de 10 ans,
- le contrat de service public qui lie Grand Besançon Métropole à la SPL pour la période 2018-2024.

Données économiques

Les comptes annuels 2024 sont certifiés réguliers et sincères par le Commissaire aux comptes et sont arrêtés comme suit :

ACTIF en K€	31/12/2024	31/12/2023	PASSIF en K€	31/12/2024	31/12/2023
Actif immobilisé	6 655	6 701	Fonds propres	2 776	2 691
Stocks	135	229	Provisions	587	587
Créances	2 185	2 104	Emprunts	5 894	5 428
Liquidité	3 550	3 226	Dettes d'exploitation	3 267	3 555
TOTAL Actif net	12 525	12 261	TOTAL Passif	12 525	12 261

PRODUITS en K€	31/12/2024	31/12/2023	CHARGES en K€	31/12/2024	31/12/2023
chiffre d'affaires	18 199	14 919	achats et services	9 794	9 192
part° tarifaire (Région)	3 310	5 113	impôts et personnel	10 403	9 681
Reprise amort et prov°	0	12	dot° amort et prov°	1 979	1 750
autres produits	886	785	autres charges	40	44
Résultat d'exploitation	180	163			
produits financiers	1	8	charges financières	77	32
produits exceptionnels	3	174	charges exceptionnelles	23	32
total produits	22 400	21 012	Total charges	22 315	20 730
Resultat net	85	282			

Photographie à un instant t, au 31/12/2024.

A/ Bilan

La structure du bilan de la SPL est fortement dépendante des flux financiers avec la Région BFC.

Le matériel de transport représente 13 847 k€ en valeur brute à l'actif (5 860 k€ en valeur nette).

Les créances (2 105 k€ à l'actif) sont majoritairement issues de la Région.

Au passif, les fonds propres (2 776 k€) sont supérieurs au capital social (557 k€), ce qui traduit que la SPL a cumulé des résultats nets positifs depuis sa création.

Le capital restant dû sur emprunt (5 894 k€) correspond au financement des véhicules acquis. Le ratio d'endettement est important car l'emprunt est la principale source de financement pour l'acquisition de véhicules.

Le niveau de trésorerie nette et les ratios bilanciaux sont satisfaisants.

B/ Résultat

Au titre de 2024, la SPL MBFC dégage un bénéfice de 85 010 €. Il est issu de l'activité, puisque le résultat d'exploitation s'établit à 195 k€ avant impôts.

Le résultat financier qui enregistre les charges sur emprunt vient réduire cet excédent et porter le résultat net à 85 k€.

Les produits d'exploitation (22 396 k€) sont essentiellement constitués du chiffre d'affaires (18 199 k€) et de la participation de compensation attribuée par la Région (3 310 k€). Une fréquentation satisfaisante et l'augmentation de l'activité (cf partie 1) ont généré une hausse du chiffre d'affaires de + 22%.

Le calcul de la compensation versée par la Région BFC dans le cadre du règlement d'OSP (Obligation de Service Public) et du contrat de concession de service public attribué à la SPL repose sur la répartition des charges proportionnellement aux kilomètres produits. Cette répartition et le calcul de la contribution sont établis pour chaque département. Le mode de calcul est inchangé par rapport à 2022.

La Région BFC représente environ 65% des produits d'exploitation.

Les charges d'exploitation (22 201 k€) sont en hausse également au regard de la hausse d'activité. Elles sont essentiellement composées de la masse salariale (10,7 M€ incluant le personnel intérimaire, les charges sociales et fiscales et l'intéressement soit 48 % du total des charges). Les autres postes significatifs sont : les contrats de location et de crédit-bail pour véhicules (1 720 k€), les achats de carburant (2 753 k€), les prestations de transport sous-traité (1 035 k€) les achats de pneumatiques et pièces de rechange (845 k€) les dépenses d'entretien (821 k€) ou d'assurances du parc (455 k€).

C/ Tableau de résultat des cinq derniers exercices

en k€	2020	2021	2022	2023	2024
capital de fin d'exercice	557	557	557	557	557
nombre d'actions ordinaires	55 700	55 700	55 700	55 700	55 700
chiffre d'affaires HT en k€	9 782,55	10 665,26	11 204,63	14 918,91	18 199,13
résultat avant impôt, participation dotation aux amort et provisions	607,86	1 061,38	1 015,82	1 208,49	1 327,27
impôts sur les bénéfices	71,90	30,71	38,17	49,36	14,32
participation des salariés	24,94	80,23	98,30	99,66	
résultat après impôt, participation dotation aux amort et provisions	208,92	207,31	268,90	281,89	194,79
résultat par action	3,75	3,72	4,83	5,06	3,50
dividendes distribués	0	0	0	0	0
effectifs salariés	258	256	276	267	282

Liens avec Grand Besançon Métropole

En tant qu'actionnaire, Grand Besançon Métropole réalise un suivi régulier de la société et du pilotage des opérations confiées. Les services et les élus de GBM participent régulièrement aux instances de la SPL.

Les flux financiers entre la SPL MBFC et Grand Besançon Métropole résultent de la facturation par la SPL à GBM des prestations dans le cadre des lots du marché de service de transport public de voyageurs périurbains : lot 2-nord (grand secteur géographique allant de Franois au val de la Dame blanche) et lot 3-Est pour l'exploitation des lignes périurbaines du réseau Ginko.

Le rapport spécial du commissaire aux comptes mentionne ce contrat signé entre GBM et la SPL.

Par ailleurs, GBM a sollicité les services de la SPL pour des transports ponctuels (Terres de JIM, congrès FNCCR, para-triathlètes à Osselle).

En 2024, la SPL ainsi a enregistré 4 318 K€ HT de chiffre d'affaires avec GBM.

En 2024, le Conseil Communautaire a été sollicité sur le rapport annuel 2023 des élus administrateurs et la signature de contrats avec la SPL pour la poursuite de l'exploitation du transport périurbain et scolaire Ginko, sur les secteurs Nord et Est de l'agglomération, pour une durée de 7 ans à compter de 2025.

Mme Catherine BARTHELET (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le rapport annuel 2024 des élus représentant Grand Besançon Métropole dans les instances de la SPL Mobilité Bourgogne Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 1

**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



Aurélien LAROPPE
Vice-Président

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

Assemblée Générale Ordinaire

Du 16 juin 2025

Rapport de Gestion du
Conseil d'Administration
sur les opérations de
l'exercice clos au
31 décembre 2024

MOBILITES BOURGOGNE FRANCHE COMTE
SOCIETE PUBLIQUE LOCALE
sous forme de Société Anonyme
au capital de 557 000 euros
Siège social : 1 rue Pierre Vernier 25220 THISE
537 581 506 RCS BESANCON



Mobilités
Bourgogne
Franche-Comté



Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de Commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, des résultats de cette activité et des perspectives et pour soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

1/ VIE SOCIALE

L'année 2024 a débuté avec une offre de service normal suite au renouvellement des services scolaires sur le secteur du Jura en septembre 2023 et des lignes régulières sur le même département

L'inflation est toujours à un niveau important sur 2024 avec un ralentissement laissant entrevoir des évolutions plus favorables sur les périodes à venir. Dans ce contexte la masse salariale continue à augmenter sensiblement avec des augmentations de convention collectives de l'ordre de 6% cette année encore.

CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'établit à 557 000 euros au 31/12/2024 Il est réparti en 55 700 actions de 10 € nominal.

Il n'a pas été modifié depuis la création de la SPL MBFC sur le volume, mais a évolué dans sa répartition avec l'entrée de l'agglomération de Lons le saunier.

ACTIONNARIAT

L'Espace Communautaire de Lons Agglomération est entrée au capital pour 1000 actions. Une centaine d'autres collectivités ont également fait le choix d'entrer au capital de l'entreprise, par acquisition d'actions auprès de la Région BFC.

L'ensemble de ces mouvements a été réalisé début 2024, à la suite de la délibération de la Région Bourgogne Franche-Comté de cession de ces actions. Lors de l'Assemblée plénière du 7 février 2024.

L'entreprise est administrée par un conseil d'administration composé de 18 membres. Une assemblée spéciale regroupe l'ensemble des actionnaires minoritaires ne siégeant pas au Conseil d'administration.

Une commission d'engagement et de suivi complète les instances de la SPL. Cette commission regroupe les actionnaires ayant plus de 25 000 de chiffre d'affaires avec la SPL.

Composition du Capital

Actionnaires	Nb de parts	% dans le capital	Nb de sièges au CA ^{Adm°}
Région BFC	35 075	62,97%	12
CU Grand Dijon	9 300	16,70%	3
CA Grand Besançon	6 200	11,13%	2
CA Maconnais Beaujolais	1 000	1,80%	Assemblée spéciale 1 siège
CA Creusot Montceau	1 000	1,80%	
CC Grand Autunois Morvan	1 000	1,80%	
Commune Saint Claude	1 000	1,80%	
Espace Communautaire Lons Agglomération	1 000	1,80%	
Actionnaires minoritaires entre 1 et 10 actions représentant 128 actionnaires	125	0,22%	
Total	55 700	100,00%	18

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats sociaux

Au vu des articles L. 225-100 et L. 225-37-4 du code de commerce, le rapport annuel du conseil d'administration ou du directoire présente « la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires durant l'exercice ».

Un tableau de synthèse est présenté au chapitre « rapport sur la gouvernance ».

Il n'y a aucune rémunération ni avantage en nature pour les administrateurs de la SPL MBFC à ce jour à l'exception du président de la SPL qui perçoit une indemnité de 8400 € brut annuelle à compter de l'année 2023 autorisée par délibération du Conseil d'administration du 24 octobre 2023.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Néant

LES DIRIGEANTS

M. Arnaud Marthey, conseiller régional, est le Président de la SPL.

Il n'y a pas cumul avec les fonctions de Directeur Général, qui sont occupées par M. GATHELLIER.

Administration et contrôle de la société au 31 décembre 2024

Président : Arnaud MARTHEY

Directeur général : Thibaut GATHELLIER

Composition du CA : 18 administrateurs et 2 censeurs

Région Bourgogne Franche-Comté	BECQUET Alain
	BRAMANT Jacqueline
	LAGRANGE Jean-Claude
	LONCHAMPT Dominique
	MARTHEY Arnaud
	NEUGNOT Michel
	OTERNAUD Éric
	PAGNOT Valérie
	POIFOL FERREIRA Isabelle
	SERMIER Jean-Marie
	BARTHELET Catherine
	A définir
Dijon Métropole	M. Thierry FALCONNET
	A définir
	Mme Dominique MARTIN-GENDRE
Grand Besançon Métropole	Mme Marie ZEHAF
	M Gilbert GAVIGNET
Assemblée Spéciale	M Daniel MEUNIER

2 membres du personnel de l'entreprise sont également invités au Conseil d'administration avec une voie consultative. Il s'agit de :

- Mustapha RIFQUI pour le premier collège (employés et ouvriers)
- François BERTIN pour le second collège (Technicien Agent de Maitrise et Cadre)

Une assemblée spéciale est créée et a désigné son représentant au CA en la personne de M Daniel MEUNIER.

S'agissant d'une SPL et en respect des préconisations réglementaires, un contrôle analogue est instauré.

Un Comité d'engagement et de suivi existe ainsi au sein de la SPL. Celui-ci, plus technique, regroupe les actionnaires ayant un chiffre d'affaires confié à la SPL supérieur à vingt-cinq mille euros. Cette commission est présidée par M Jean Claude LAGRANGE.

2/ LES MOYENS HUMAINS

La société compte 282 salariés au 31/12/2024

- 201 hommes et 81 femmes, dont :
 - o 13 à la maintenance dont 1 alternant
 - o 7 au service administratif et financier
 - o 3 au service Méthode et Marketing et Communication
- 99 salariés à temps complet et 183 salariés à temps partiel.

La forte proportion de salariés à temps partiel s'explique par la forte concentration de services scolaires à effectuer en début de matinée et en fin de journée pendant la période scolaire.

Cela représente 204.5 équivalents temps plein.

La masse salariale de l'entreprise est d'environ 9,8 millions d'euros en année pleine.

Notre personnel est expérimenté et impliqué dans la vie de l'entreprise.

A titre d'exemple, l'ancienneté moyenne est de 8,59 ans, quasiment stable.

La moyenne d'âge dans l'entreprise est de 52.6 ans, stable par rapport à l'an dernier en légère baisse suite à l'embauche de nouveaux salariés et au départ des plus anciens.

Sur les 282 salariés, 12 ont 70 ans ou plus, le salarié le plus âgé a 74 ans.

La convention collective applicable à l'entreprise est la Convention collective nationale du transport et activité auxiliaire.

CONTENTIEUX EN COURS

Un seul contentieux est en cours, avec un salarié aux Prud'hommes. Le montant en jeu est de 11 000€.

OBSERVATIONS DU COMITE D'ENTREPRISE

Le Comité Social et Economique n'a émis aucune observation en application des dispositions de l'article L.323-8 du Code du travail.

LES SITES ET LES MOYENS TECHNIQUES

La société est désormais implantée sur 11 sites d'exploitation et 1 site commercial répartis sur les départements du Doubs, du Jura et de la Saône et Loire.

Un bail emphytéotique administratif a été signé avec la Région Bourgogne Franche Comté pour la location des bâtiments nécessaires à l'exploitation des services actuels

Liste des dépôts

- | | |
|--------------------|---------------------|
| - Baumes les Dames | - Morteau |
| - Chalon sur Saône | - Pontarlier |
| - Champagnole | - Saint Claude |
| - Lons le Saunier | - Thise |
| - Macon | - Monceau les Mines |
| - Morez | |

Dans le cas de la SPL, la capacité financière doit être d'au moins 1 425 000 €.

La capacité financière est composée des fonds propres de l'entreprise (capital social réserves légales).

Elle peut être couverte au maximum à 50% par une garantie bancaire.

Depuis 2019, l'entreprise assure sa capacité financière par ses fonds propres et n'a donc plus besoins de garantie bancaire.

En 2024, la SPL a acquis 36 véhicules : 24 autocars ont été acquis en crédit-bail pour un montant de 4 296 k€, 12 en pleine propriété, par crédit moyen terme pour un montant de 1 747 k. Le crédit-bail a une durée de 7 ans avec une valeur de reprise de 1%.

L'ensemble de ces investissements correspond à du renouvellement de parc pour effectuer l'offre existante.

Tableau synthèse :

	Effectif	Nb véhicules	Produits d'exploitation milliers euros
2024	282	285	22 170
2023	267	280	20 829
2022	276	260	18 321

La situation est stable au niveau de l'effectif, même si la société peine toujours à recruter des salariés, notamment pour les temps partiels. Nous avons donc un déficit d'environ 20 salariés.

En ce qui concerne les produits d'exploitation, nous sommes en croissance suite à l'intégration en année pleine des services périurbain de Macon.

3/ DESCRIPTION DES ACTIVITES AU COURS DE L'EXERCICE 2024

Des changements d'offre ont été constatés sur 2024, principalement en fin d'année.

a) Le réseau Régional

Depuis le 1^{er} janvier 2017 pour les lignes régulières et depuis le 1^{er} septembre 2017 pour les services de transport scolaire, la Région Bourgogne Franche-Comté confie environ 8% de ses services à la SPL sur le territoire du département du Jura, du Doubs et de la Saône et Loire.

La SPL MBFC exploite donc

- Pour le Jura
 - o 7 lots scolaires jusqu'au 31 aout 2030
 - o 3 lots de lignes régulières
- Pour la Saône et Loire
 - o 1 ligne régulière. Cette ligne a été renouvelée en janvier 2022 pour une durée de 7 ans.
- Pour le Doubs
 - o 1 ligne régulière. Celle-ci a été renouvelée en septembre 2022
 - o 1 lot scolaire comptant l'ensemble des circuits exploités sur le Haut Doubs. Renouvelé en septembre 2022.

- 1 lot scolaire sur le secteur de Maiche déclaré infructueux par l'Autorité Organisatrice, faute de candidats. Ce lot représente 9 services scolaires dont 1 est sous-traité par la SPL depuis septembre 2022.
- 2 lots sur le secteur de Baumes les Dames. Ceux-ci ont été renouvelés en 2024.

Cette activité représente 68 % du Chiffre d'affaires pour 190 véhicules.

b) Le réseau interurbain du Grand Besançon :

MBFC exploite deux des quatre lots interurbains gérés par Grand Besançon Métropole. Cette activité représente

- 21 % du chiffre d'affaires
- 51 véhicules dont 12 sont sous traités.

Le contrat se termine le 31 décembre 2024. Il a été renouvelé pour 7 ans.

c) Le réseau urbain de la Ville de Saint Claude

Depuis le 1er juillet 2013, MBFC exploite dans le cadre d'une délégation de service public le réseau urbain de la ville de Saint Claude. Cette activité représente :

- 4 % du CA
- 7 véhicules sont nécessaires pour ce contrat

>Un contrat a été signé en mai 2022 pour une durée de 2 ans. Celui-ci a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2024. Un nouveau contrat a été signé pour une durée de 5 ans soit jusqu'à décembre 2029.

d) Les services de Macon Beaujolais Agglomération (MBA)

MBFC exploite un lot scolaire depuis le 1er septembre 2017 par transfert de ce lot de la Région à MBA

- 4 véhicules en exploitation
- Le contrat des 4 lignes périurbaines en expérimentation jusqu'en juin 2024 a été reconduit pour une durée de 5 ans soit jusqu'en août 2029
- Environ 3% du CA

e) Les services Scolaires de Communauté Urbaine du Creusot Montceau (CUCM)

MBFC exploite depuis septembre 2020 deux lots scolaires sur le territoire de la CUCM, qui a mis à disposition de l'entreprise un lieu de stationnement.

- 5 véhicules en exploitation
- Environ 1% du CA en année pleine

Le contrat se termine au 31 août 2025.

f) Les services de mobilités de l'Espace Communautaire Lons Agglomération (ECLA)

L'ensemble des services mobilités d'ECLA ont été confiés à la SPL à partir du 1^{er} août 2024 pour une durée de 5 ans.

L'activité d'ECLA est composée de la gestion du réseau Urbain de l'agglomération, de l'ensemble des services scolaires du territoire, de la gestion du service vélos en location longue durée et de la gestion de la boutique multimodale de la collectivité.

Ce contrat représente environ 1.5 millions d'euros annuel.

g) **Des activités accessoires pour nos actionnaires minoritaires.**

L'ensemble de ces activités représente un peu plus de 3 % du CA

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Les principaux risques et incertitudes sont liés au coût des matières premières et à l'inflation toujours importantes Le manque d'effectif chronique impacte également fortement nos charges. Nous sommes donc exposés à :

- Des recettes en hausse mais insuffisantes ou imposant une réduction d'offre à nos clients
- Des charges en forte hausse
 - o Coût des pneumatiques
 - o Coût de l'énergie (électricité Gaz ...)
 - o Frais Financier
 - o Nouvelles charges contraintes (bail emphytéotique, fiscalité propriétaire...)
- Une masse salariale en hausse du fait de l'inflation et du manque de personnel (heures supplémentaires, recours aux contrats courts, CDD et intérim...) et de la revalorisation de la convention collective à hauteur de 6% pour 2022 et 6 % pour 2023.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES

Depuis la mise en œuvre de la loi LOM et la prise de compétence Mobilités des communautés de commune, nous sommes régulièrement sollicités par nos actionnaires pour étudier des potentiels services.

La SPL a, dans ce cadre, récupéré la gestion d'activités annexes comme les vélos en location longue durée ou la gestion de véhicules en autopartage.

Le manque de concurrence sur un certain nombre d'appels d'offres incite également les collectivités à s'interroger sur leur mode de gestion. La SPL offre alors une solution de gestion directe avec une transparence sur le mode de fonctionnement et les coûts intéressantes pour nos actionnaires

L'ensemble de ces éléments nous incite à toujours plus faire connaître l'existence de la SPL MBFC afin de rendre service aux collectivités actionnaires. Il est à noter que l'objectif n'est pas le développement, mais le service apporté à nos clients

4/ PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS 2024

Le compte de résultat 2024 fait apparaître un bénéfice de 85 010 euros.

C'est un résultat sensiblement inférieur à celui de 2023.

Les produits d'exploitation sont en hausse. Ceci s'explique par l'effet en année pleine des contrat scolaires de la Région BFC sur le Jura, du lancement de l'exploitation du réseau de Lons. Le Saunier au 1^{er} août 2024.

La répartition des produits d'exploitations est également en évolution avec une augmentation du chiffre d'affaires du au changement de mode de contractualisation sur le Jura pour les contrats région passant d'une DSP à un marché public.

Les charges sont également fortement à la hausse. Le prix des énergies (gasoil électricité) ainsi que le coût de la masse

salariale impactent fortement les charges. S'ajoute également le bail emphytéotique avec la Région Bourgogne Franche-Comté.

Le résultat financier est également en net baisse du fait des emprunts contractés et de la forte augmentation des taux à compter de 2024.

Le résultat final est également impacté à la baisse par le résultat exceptionnel négatif cette année. En effet, il n'a pas été possible de céder de véhicules en fin d'activité car la SPL n'était pas propriétaire de ceux-ci en 2024. Cette situation sera résolue en 2025 avec le rachat par la SPL MBFC des immobilisations corporelles de l'ex Régie départementale des transports du Jura à la Région Bourgogne Franche-Comté.

	2024	2023	2022	2021
Chiffre d'affaires H.T.	18 199 133 €	14 918 911 €	11 204 630 €	10 665 260 €
Total des produits d'exploitation	22 395 793 €	20 829 286 €	18 321 401 €	16 572 415 €
Total des charges d'exploitation	22 201 009 €	20 517 563 €	17 976 551 €	16 271 303 €
Résultat d'exploitation	194 783 €	311 722 €	344 850 €	301 111 €
Traitements et salaires	7 329 552 €	6 801 844 €	6 041 322 €	5 639 067 €
<i>Dont intéressement (hors abondement)</i>	0 €	48 312 €	90 000 €	108 132 €
Charges sociales	2 541 352 €	2 208 347 €	2 103 641 €	2 048 003 €
Résultat financier	-75 855 €	- 23 492 €	- 22 434 €	-27 237 €
Résultat courant avant impôt	118 927 €	288 231 €	322 415 €	273 873 €
Résultat exceptionnel	-19 596 €	142 663 €	79 953 €	44 382 €
Impôt sur les bénéfices	- 14 320 €	- 99 656 €	- 95 298 €	- 80 232 €
Réserve de participation	0 €	49 358 €	38 167 €	30 706 €
Résultat de l'exercice	85 010 €	281 880 €	268 903 €	207 318 €

4.1-RESULTAT

Le détail du compte d'exploitation et du bilan est joint au présent rapport.

Le principe de calcul de la compensation versée par la Région BFC sur son contrat d'OSP avec la SPL repose sur la répartition des charges proportionnellement aux kilomètres produits par contrat. Cette répartition est faite pour chaque département ainsi que l'application de la formule de calcul de la contribution. La marge raisonnable est fixée à 0 % cette année du fait de la compensation ressortant de l'application du contrat OSP pour un montant de 229 k€.

4.2-BILAN

Nous constatons que l'actif immobilisé est en légère diminution. Ceci s'explique principalement par l'amortissement des véhicules achetés les années précédentes et par les achats réalisés par de l'emprunt en pleine propriété pour 2024 arrivés tardivement dans l'année.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis la clôture des comptes, aucun événement particulier n'est intervenu.

DIVIDENDES DISTRIBUES

Depuis septembre 2017 et sa création, la SPL n'a pas distribué de dividendes

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, le Commissaire aux comptes a été avisé des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet d'une autorisation préalable du conseil d'administration.

Conventions autorisées depuis la clôture

Aucune convention depuis la clôture

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R 225-30 du code de commerce, le Commissaire aux comptes a été informé que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- Mise à disposition de biens meubles

Actionnaires concernés :

Région Bourgogne Franche-Comté représentée par Madame Marie-Guite DUFAY

Nature et objet :

En vue d'assurer la continuité du service pour le Doubs et le Jura, la Région Bourgogne Franche-Comté met à disposition de la SPL des biens meubles et immeubles (cars, locaux, matériels et équipements pour la réparation et l'entretien des

autocars, matériels informatiques, mobilier, ...) nécessaires à l'exploitation des missions de service public qui lui ont été confiées.

La convention initiale prévoyait que ces mises à disposition sont faites à titre gratuit pour la durée de la convention soit du 1er septembre 2017 au 1er septembre 2027.

Un premier avenant est venu modifier la mise à disposition gratuite des biens pour les services à destination d'une autre collectivité que la Région BFC.

Ce second avenant a pour objectif de définir la mise à disposition des biens pour l'année 2020.

Il prévoit que « la mise à disposition des biens à la SPL a lieu à titre gratuit, à l'exception des biens meubles affectés exclusivement aux lignes de transport des autres collectivités. La mise à disposition de ces biens fait l'objet d'une redevance d'un montant de 696 500 € pour l'année 2019 et 84 000 euros à partir de 2020. (...) ».

A ce titre, la SPL a comptabilisé une charge de 84000€ sur l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Il est joint en annexe

- **CONTRAT DE SERVICE PUBLIC**

Actionnaires concernés : Région Bourgogne Franche-Comté représentée par Madame Marie-Guite DUFAY

Nature et objet :

La Région Bourgogne Franche-Comté a confié à la SPL l'exploitation des services publics de mobilités scolaires et interurbaines sur les départements de la Saône et Loire, du Doubs et du Jura.

Le contrat de service public conclu pour une durée de dix ans, du 1er septembre 2017 au 1er septembre 2027, a été approuvé par le conseil d'administration du 22 août 2017.

A ce titre, en 2023, la SPL a comptabilisé 13 574218 € de produits dans le cadre de la compensation de service public.

- **BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF (BEA)**

Actionnaires concernés : Région Bourgogne Franche-Comté représentée par Madame Marie-Guite DUFAY

Nature et objet :

La Région Bourgogne Franche-Comté a mis à la disposition de la SPL par un BEA les bien immeuble nécessaire à l'exploitation des services actuellement réalisé pour une durée de 30 ans. Ce BEA prendra effet au 1^{er} janvier 2024

Le montant de ce contrat est de 176 198 € HT /an.

- **EXECUTION DES SERVICES DE TRANSPORT PUBLIC DE VOYAGEURS DES COMMUNES PERIURBAINES BESANÇON**

Administrateur concerné : Grand Besançon Métropole représenté par Madame Marie ZEHAF

Nature et objet :

Le contrat d'obligation de service public entre Grand Besançon Métropole et la SPL Mobilites bourgogne Franche Comté a été conclu pour la Période 2018 – 2024.

A ce titre, en 2023, la SPL a comptabilisé 4 318 018 € de produits dans le cadre de la compensation de service public.

5/ RAPPORT SUR LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

INFORMATION SUR LES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Région Bourgogne Franche-Comté	M Alain BECQUET	Administrateur MBFC
	Mme Jacqueline BRAMANT	Administrateur MBFC
	M Jean-Claude LAGRANGE	Administrateur Bourgogne Franche Comté Garantie
		Président Batifranc
		Président SEMCIB
		Président AER BFC
	M Arnaud MARTHEY	Administrateur MBFC
		Président MBFC
		Administrateur de SEM PMIE
		Administrateur de SEM TANDEM
	M Dominique LONCHAMPT	Vice Président AER BFC
		Administrateur de SEM Aktya
		Administrateur MBFC
		Administrateur MBFC
	M OTERNAUD Éric	Administrateur AER BFC
		Administrateur de SEM SEMCIB
		Administrateur de SEM TANDEM
Administrateur de NUMERICA		
Mme Valérie PAGNOT	Administrateur MBFC	
Mme Isabelle POIFOL FERREIRA	Administrateur MBFC	
M Jean marie SERMIER	Administrateur FNEPL	
	Administrateur MBFC	
	Administrateur de NUMERICA	
Mme Catherine BARTHELET	Administrateur MBFC	
M Michel NEUGNOT	Gérant de SCI Henri Baudot	
	Président CA BFC Garantie	
	Administrateur SEMCIB	
	Administrateur de la SPLAAD	
	Administration MBFC	
	Administrateur de SEM TANDEM	
	Administrateur SEM VLL Alesia seine développement	
	Administrateur RTTB	
	Administrateur de SCIC SACV	
Administrateur de SNCF Réseau		
Dijon Métropole	M. Thierry FALCONNET	Administrateur Grand Dijon Habitat
		Administrateur SPLAAD
		Administrateur SA HLM HABELLIS
	M. Pierre PRIBETICH	Président de la SPLAAD Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise
		Administrateur Grand Dijon Habitat
		Administrateur SA HLM HABELLIS
Mme Dominique Martin Gendre	Administrateur MBFC	

Grand Besançon Métropole	Mme Marie ZEHAF	Administrateur MBFC
	M Gilbert GAVIGNET	Administrateur MBFC
Assemblée Spéciale	M Daniel MEUNIER	Administrateur MBFC
		Administrateur SEMCIB

Délégation de l'Assemblée Générale au CA pour les augmentations de capital

Il n'y a pas de délégation de l'assemblée générale en cours

Modalité de l'exercice de la Direction Générale

Conformément à la volonté du CA 17 octobre 2017, les fonctions de président du conseil d'administration sont dissociées de celles de Directeur Général

- Le président de la SPL est Arnaud MARTHEY
- Le directeur général est Thibaut GATHELLIER

Auditis

Thierry Dumas
Marie Savin
Angélique Da Silva Ferret
Jacques Brillouet
Laurence Magnin
Experts-Comptables
Commissaires aux comptes

MOBILITES BOURGOGNE FRANCHE COMTE

1 Rue Pierre Vernier

ZI Andiers

25220 THISE

Société Publique Locale sous forme de Société Anonyme au capital de 557 000 €

537 581 506 RCS BESANCON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

AUDITIS

113 Rue des Grands Crus – CS 80001 – 71017 MACON CEDEX

Tél. +33 (0)3 85 20 58 40

contact@auditis.fr

A l'assemblée générale de la société MOBILITES BOURGOGNE FRANCHE COMTE,

- **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MOBILITES BOURGOGNE FRANCHE COMTE, relatifs à l'exercice clos le 31.12.2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

- **Fondement de l'opinion**

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

- **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues notamment concernant la comptabilisation de la compensation financière reçue de la région Bourgogne Franche Comté.

- **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

- **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

- **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

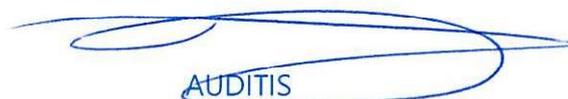
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT A MACON,

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,

LE DEUX JUIN.



AUDITIS

représentée par Thierry DUMAS

Commissaire aux Comptes
Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes
Rattaché à la CRCC de Besançon - Dijon

MBFC SIEGE SOCIAL THISE

Actif		Au 31/12/2024			Au 31/12/2023	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	104 309	97 499	6 810	539
		Fonds commercial (1)				
	Immobilisations corporelles	Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
	TOTAL	104 309	97 499	6 810	539	
	Terrains					
	Constructions					
Inst. techniques, mat. out. industriels	116 656	56 918	59 737	30 318		
Autres immobilisations corporelles	14 309 348	8 302 858	6 006 489	6 093 134		
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes	581 786		581 786	576 923		
TOTAL	15 007 791	8 359 777	6 648 013	6 700 375		
Immobilisations financières ⁽¹⁾	Participations évaluées par équivalence					
	Autres participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Titres immob. de l'activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
Autres immobilisations financières	414		414	414		
TOTAL	414		414	414		
Total de l'actif immobilisé		15 112 515	8 457 277	6 655 237	6 701 329	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	135 055		135 055	229 446
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
	TOTAL	135 055		135 055	229 446	
	Avances et acomptes versés sur commandes					60 150
	Créances ⁽¹⁾	Clients et comptes rattachés	1 649 387	140 952	1 508 434	1 509 156
		Autres créances	620 110		620 110	482 220
		Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL	2 269 497	140 952	2 128 545	1 991 376		
Divers	Valeurs mobilières de placement					
	(dont actions propres :)					
	Instrument de trésorerie	3 549 551		3 549 551	3 225 987	
Disponibilités	3 549 551		3 549 551	3 225 987		
TOTAL	3 549 551		3 549 551	3 225 987		
Charges constatées d'avance		56 445		56 445	52 552	
Total de l'actif circulant		6 010 548	140 952	5 869 596	5 559 513	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écart de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF		21 123 064	8 598 229	12 524 834	12 260 842	
Renvois :					88 520	
(1) Dont droit au bail						
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières						
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)						
Clause de réserve de propriété	Immobilisations	Stocks	Créances clients			

MBFC SIEGE SOCIAL THISE

Passif		Au 31/12/2024	Au 31/12/2023	
Capitaux propres	Capital (dont versé : 557 000)	557 000	557 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport			
	Ecarts de réévaluation			
	Ecarts d'équivalence			
	Réserves			
	Réserve légale	55 700	55 700	
	Réserves statutaires			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau	2 078 650	1 796 770	
Résultats antérieurs en instance d'affectation	85 010	281 880		
Résultat de la période (bénéfice ou perte)				
Situation nette avant répartition	2 776 361	2 691 350		
Subvention d'investissement				
Provisions réglementées				
	Total	2 776 361	2 691 350	
Aut. fonds propres	Titres participatifs			
	Avances conditionnées			
	Total			
Provisions	Provisions pour risques	586 923	586 923	
	Provisions pour charges			
	Total	586 923	586 923	
Dettes	Emprunts et dettes assimilées			
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	5 894 208	5 427 767	
	Emprunts et dettes financières divers (3)			
		Total	5 894 208	5 427 767
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 052 049	1 176 835	
	Dettes fiscales et sociales	2 186 355	2 073 817	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	23 906	304 148		
Instrument de trésorerie				
	Total	3 262 311	3 554 801	
	Produits constatés d'avance	5 030		
	Total des dettes et des produits constatés d'avance	9 161 549	8 982 568	
	Écarts de conversion passif			
	TOTAL DU PASSIF	12 524 834	12 260 842	
	Crédit-bail immobilier	623 001	665 001	
	Crédit-bail mobilier	11 212 045	7 373 700	
	Effets portés à l'escompte et non échus			
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1),			
	à plus d'un an	4 124 476	3 959 552	
	à moins d'un an	5 037 073	5 023 016	
	Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
	(3) dont emprunts participatifs			

MBFC SIEGE SOCIAL THISE

		France	Exportation	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens				
	- Services	18 199 133		18 199 133	14 918 911
	Chiffre d'affaires net	18 199 133		18 199 133	14 918 911
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation			3 310 240	5 112 885
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			883 223	743 511
	Autres produits			3 194	53 977
			Total	22 395 793	20 829 286
Charges d'exploitation (2)	Marchandises Achats				
	Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements Achats			1 239 078	1 343 444
	Variation de stocks			94 391	-37 957
	Autres achats et charges externes (3)			8 460 319	7 886 139
	Impôts, taxes et versements assimilés			517 413	521 800
	Salaires et traitements			7 329 552	6 801 884
	Charges sociales			2 541 352	2 208 346
	Dotations amortissements			1 918 684	1 739 600
	d'exploitation sur immobilisations				
provisions					
• sur actif circulant			60 683	10 000	
• pour risques et charges				44 305	
Autres charges			39 534		
			Total	22 201 009	20 517 563
	Résultat d'exploitation		A	194 783	311 722
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		B		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		C		
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)				
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			1 406	8 254
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
			Total	1 406	8 254
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (5)			77 262	31 746
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			Total	77 262	31 746
	Résultat financier		D	-75 855	-23 491
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)		E	118 927	288 231

MBFC SIEGE SOCIAL THISE

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		43 226
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 000	131 000
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
Total		3 000	174 226
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	22 596	31 562
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total		22 596	31 562
Résultat exceptionnel		F	
		-19 596	142 663
Participation des salariés aux résultats		G	49 358
Impôt sur les bénéfices		H	99 656
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		85 010	281 880
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier	1 720 273 42 000	1 272 804 42 000
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		